

Envoi : 27/02/2018  
Réception par le Préfet : 27/02/2018  
Publication : 02/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**BUREAU EUROPE GRAND EST  
CONTRIBUTION 2018**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
M. DELMOND donne procuration à Mme DREXLER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. STRAUMANN.  
Mme MILLION donne procuration à M. MUNCK.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 12 janvier 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue une subvention de fonctionnement de 45 000 € au Bureau Europe Grand Est en 2018, à verser à l'Association pour la Promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne (APALCA). Le versement de la subvention 2018 s'effectuera en deux tranches : une première de 50 % à la signature de la convention et une seconde, de 50 %, sur présentation du rapport d'activités et des comptes certifiés de l'année N – 1, ainsi qu'au vu de l'état des dépenses provisoires et de l'estimation des dépenses prévisionnelles fourni par le Bureau Europe Grand Est au 30 juin de l'année en cours,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental,
- Approuve la convention cadre de partenariat triennale 2018/2020 jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer,
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Conseil départemental du Haut-Rhin pour siéger au Comité de Pilotage politique du Bureau Europe Grand Est et désigne :
  - M. Daniel ADRIAN comme représentant titulaire,
  - Mme Pascale SCHMIDIGER comme représentant suppléant.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité